

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 12 (1924)
Heft: 2-3

Artikel: Notes sur le changement de nom de lieu Dompierre de Grand-Carignan
[suite et fin]
Autor: Aebischer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES
SUR LE CHANGEMENT DE NOM DE LIEU
DOMPIERRE LE GRAND-CARIGNAN

par PAUL AEBISCHER.

(Suite et fin)

Le terrier de St-Aubin ne signale, en 1516, comme habitants de « Dompnum petrum in parrochia Dompnopetri en Vuilliez » que Petrus Tabusset ¹, Glaudius fils de feu Petrus Tabusset et Glaudius fils de feu Johannes Tabusset ²; dans le même terrier, et sous la même rubrique, paraît encore Nicodius Bergiez, en tant qu'époux de Francesia fille de feu Jacobus Quibolaz ³, mais il n'est pas mentionné expressément comme habitant, indication qui est donnée pourtant dans les deux autres reconnaissances. « En 1535 — dit le P. Dellion — il existait encore plusieurs maisons autour de l'église, ou dans les environs. Claude Tabusset possédait une maison près de l'église, et à côté de celle-ci était celle de François Junoz. A la même date les familles suivantes étaient logées autour ou à peu de distance de l'église : François Tabusset, Claude, fils de Pierre Tabusset, Claude fils de Jean Tabusset, Guillaume Guibola, Blaise Jacquet

¹ AEF., Terrier de St-Aubin, n^o 22, f^o XI^{xx} II.

² AEF., id., ibid., f^o XI^{xx} VI.

³ AEF., id., ibid., f^o XI^{xx} III^{vo}.

de La Grattaz ¹ ». Le P. Dellion n'indique malheureusement pas la provenance de ces renseignements, et ne dit pas non plus sur quoi il se base pour juger du plus ou moins proche voisinage de l'église de Dompierre-le-Grand des maisons qu'il mentionne : mais en admettant même qu'elles fussent toutes réunies en un seul groupe, cela ne ferait toujours qu'un bien petit hameau comprenant cinq familles. — Un fait intéressant nous est encore fourni par la reconnaissance, en 1543, de la « Confrary du Sainct Esperit de Domp Pierre en Vuilliez ² », reconnaissance faite par les deux gouverneurs de la dite confrérie, Pierre Tectard le jeune de Vallon et Johan Thevos de Missiez (Missy). Et en 1539, cette même confrérie était composée des personnes suivantes : « Pierre Tectard l'ainé, Jaques Goddet, Pierre Cagniard, Jehan Cagniard, Jehan Abbed, Glaude Challes (Charles) et Jehan Rolet alias Cuestron, *habitants de Vallon* ³. Et pour en arriver enfin à une comparaison entre les deux Dompierre qui nous intéressent, il n'y a qu'à consulter le *Rôle d'impôt pour la Gruyère* de 1555 : tandis que pour Dompierre (près de Domdidier) il mentionne 54 personnes qui ont payé l'impôt ⁴, il ne cite même pas le nom de l'autre Dompierre, et c'est sous la rubrique « Vallon », à la fin de la liste des contribuables de cette localité, qu'il nous faut chercher les noms des habitants de Dompierre en Vully qui payèrent l'impôt en 1555 : Albin Charles — et celui-ci même n'est pas sûrement habitant de l'endroit —, les hoirs de Claude Tabusset, et les hoirs de Quibola ⁵, qui était sans doute le « Vuillieme Quibola de Dompierre en Vuilliez » qui figure dans une reconnaissance en date du 24 janvier 1543 ⁶.

Il ressort de tout cela une conclusion bien nette : c'est

¹ P. Ap. Dellion, *op. cit.*, pp. 6-7.

² AEF., Terrier d'Estavayer, n° 101, f° LXIII.

³ AEF., Terrier d'Estavayer, n° 98, f° CXIX^{vo}.

⁴ AEF., *Rôle d'impôt pour la Gruyère*, p. 327 sqq.

⁵ AEF., *id.*, p. 352.

⁶ AEF., Terrier d'Estavayer, n° 101, f° LX^{vo}.

qu'en 1417 comme en 1555, Dompierre le Grand était, à la vérité, beaucoup plus petit que Dompierre le Petit. Jusqu'à quel point les actes, les renseignements écrits que nous possédons, nous rendent-ils compte exactement des dénominations usitées dans la conversation, dans les rapports ordinaires, pour distinguer le premier Dompierre du second — je ne fais pas entrer en ligne ici le Dompierre près de Lucens, plus éloigné et moins connu —, c'est ce qu'il est malheureusement impossible de savoir. Appelait-on vraiment « Dompierre *le Grand* » un groupement de cinq familles au maximum, alors que non loin de là existait un Dompierre de beaucoup plus considérable qui devait se contenter du qualificatif de « Petit » ? A supposer même que les dénominations de « grand » et « petit » dussent leur existence, non point au nombre d'habitants, mais à l'étendue de la paroisse, il est permis de supposer qu'au XVI^{me} siècle cette explication ne se présentait plus guère : ce qui sautait aux yeux, par contre, c'était la singularité qu'il y avait à appeler « petit » ce qui était grand, et « grand » ce qui était petit. Aussi, si bien encrés que fussent les qualificatifs traditionnels dans le monde administratif d'alors, nous n'en constatons pas moins, en tout cas une fois, une exception à la règle : un document du 19 août 1572 parle en même temps que de Vallon, de la Confrérie du St-Esprit de « Dompierre le *petit* en Vullie¹ », où il s'agit évidemment — l'indication de la proximité de Vallon et la qualification de « en Vullie » ne laissent pas l'ombre d'un doute — de notre Dompierre = Carignan. Rupture de la tradition, en ce qui concerne la dénomination de ce village, mais rupture logique, rupture à laquelle on pouvait s'attendre, puisqu'elle tendait à qualifier les deux villages selon leur importance.

Mais ce n'est pas tout. Il y avait, à côté de la situation singulière provoquée par l'application absolument irrationnelle des adjectifs « grand » et « petit », l'homonymie

¹ AEF., Titres d'Estavayer, n° 366

des deux « Dompierre » qui subsistait : et ce malaise, qui sans doute se fit sentir longtemps avant, causa la naissance, en 1680 — car je ne connais pas d'exemple plus ancien que celui donné par Dellion — du nom *Carignan*, destiné évidemment à faire cesser cette homonymie intolérable. Apparition bien timide, d'abord. Le terrier de 1692¹ ne parle partout que de « Dompierre » ; celui de 1702 également² : il faut arriver à la grosse de 1720 pour trouver le nom de « Carignan » : « a Dompierre en Vulliez, dessous l'Eglise à Cargnian³ » ; dans le plan de 1747 on voit mentionnés le « Pré de la cure de Carignan » et la « charrière publique tendant dès Carignan à Ressudens⁴ » ; et dans un autre plan de la même époque, il est également question du « Clos dépendant de la Cure de Carrignan » et de la « Charrière publique des Carrignan a Chesard⁵ ». Mais le nom de « Dompierre le Grand » persistait encore, et avait même vers le milieu du XVIII^{me} siècle, une vitalité considérable, bien que le nouveau nom lui fit continuellement la guerre. Le *Rathserkanntnussbuch* de 1759 va nous en donner divers exemples. A la page 105, il est question d'un « Arrangement et cantonnement du dixme de St-Aubin, Pajerne et d'Estavayë et Des Cures de St-Aubin et de *Carignan* fait entre LL. EE. de Berne et de Fribourg » : et dans ce texte, à la même page, nous trouvons : « les curés de S. Aubin et *Dompierre le grand* » et, à la page suivante : « ... les cures de St. Aubin et de *Dompierre le Grand* », alors qu'à la page 108, il est question des « cures de St. Aubin et *Carignan*⁶ ». Il est de nouveau question de ce projet de loi aux pp. 115 et suivantes : dans ce texte,

¹ AEF., Terrier d'Estavayer, n° 28 : par exemple f° 71^{vo} : « Es chenailles dessouz Dompierre ».

² AEF., id., n° 24 : au f° 147^{vo} on trouve par exemple « dessouz Dompierre en Vulliez ».

³ AEF., id., n° 27, f° 44^{vo}.

⁴ AEF., Plan du baill. d'Estavayer, n° 48, planche 12.

⁵ AEF., Plan du bailliage d'Estavayer, n° 46, planche 15.

⁶ AEF., *Rathserkanntnussbuch*, n° 33, pp. 105-108.

qui commence ainsi : « Projet de cantonnement entre leurs Excellences à cause de la dixme d'Agnens, et la Cure de *Dompierre le grand, appelée de Carignan* », il est fait mention une fois de « Dompierre le grand », et quatre fois de « Carignan ». Deux pages après encore, nous retrouvons un acte se rapportant au village qui nous intéresse : c'est un « Echange entre le Chateau de Stavayë d'une part et le chateau de St. Aubin, la Cure du dit lieu avec celle de *Carignan* d'autre part ¹ », où l'on parle *toujours* de « Carignan » et jamais de « Dompierre le grand ». — Aujourd'hui enfin, le village n'est plus connu que sous le nom de « Carignan » : et l'ancien nom ne s'est conservé, d'après la carte topographique fédérale au 1 : 25 000^{me}, que dans le nom de la maison « Sur Dompierre », située sur la hauteur, entre Carignan et Vallon.

Quelle est maintenant l'origine de ce nom de « Carignan »? Jaccard ² l'explique exactement par un *Carinianum*, dérivé en *-anus* du gentilice *Carinius* mentionné par Schulze ³ d'après bon nombre d'exemples du *Corpus Inscriptionum Latinarum*. C'est par un *Carinianum* qu'il faut expliquer aussi, comme on le sait, le *Carignano* piémontais. Pour la France, ni Skok pour la partie méridionale ⁴, ni Kaspers pour la partie septentrionale ⁵ ne donnent de

¹ AEF., id., ibid., p. 117 sqq.

² Jaccard, *op. cit.*, p. 60.

³ Wilh. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*; Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-historische Klasse, Neue Folge, Band V, n° 5, Berlin 1904, p. 146.

⁴ Cf. Skok, *Die mit den Suffixen -acum, -anum, -ascum und -uscum gebildeten südfranzösischen Ortsnamen*; Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, n° 2, Halle a. S. 1906, p. 161, qui cite seulement, comme formé avec le gentilice *Carinius*, le nom de lieu *Charinaz*, dans l'Ain.

⁵ Kaspers, *Etymologische Untersuchungen über die mit -acum, -anum, -ascum, und -uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen*, Halle a. S. 1918, p. 229, cite seulement des formations en *-acum* ajouté à notre gentilice : *Charigné* (Maine-et-Loire), *Charigny*

noms correspondant exactement au nôtre : et cependant il existe dans la Gironde, une commune du nom de *Carignan* (cant. de Créon, arrond. de Bordeaux). Et, chose plus curieuse encore, il existe dans le nord de la France, dans le département des Ardennes, un autre *Carignan*, petite ville, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sedan.

Or, il faut constater que pas plus la forme *Carignan* des Ardennes que le *Carignan* fribourgeois ne présentent, quant à la phonétique, une physionomie autochtone : dans l'une et l'autre contrée, en effet, un *Carinianum* ancien aurait donné un résultat comme **Charignin*, **Cherignin*, **Chargnin*, **Chergnin*. — Pour le *Carignan* ardennois, l'anomalie est aisément explicable : c'est qu'en effet la ville en question ne porte ce nom que depuis 1662, et qu'elle s'appelait auparavant *Yvois*. « Au XV^{me} siècle, Yvois se trouvait dans la maison de Bourgogne, d'où elle passa dans la maison d'Autriche, à la mort du duc Charles le Téméraire. Pendant la rivalité de François I^{er}, qui troubla toute la France dans la seconde moitié du siècle suivant, la ville fut plusieurs fois assiégée, prise et reprise par les deux parties et enfin attribuée à l'Espagne par le traité de Cateau-Cambrésis (1559) : elle fut alors démantelée, mais ses fortifications se relevèrent promptement. En 1636, les Français l'assiégèrent de nouveau, l'occupèrent à deux reprises ; les habitants en furent chassés, comme coupables d'avoir appelé les Espagnols à leur aide, et les fortifications détruites derechef. Le traité des Pyrénées (1659) céda définitivement Yvois à la France. Louis XIV, touché des maux que la ville avait soufferts, lui rendit sa ceinture de remparts, la combla de privilèges et d'exemptions d'impôts. Par lettres-patentes datées de juillet 1662, il érigea en duché la prévôté de Carignan, en faveur d'Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons. Ce duché fut acquis en 1752 par le duc de Penthièvre, qui en fit don à sa fille la duchesse de Chartres¹ ».

(Côte-d'Or), *Charigney* (Doubs), *Chérigné* (Deux-Sèvres), *Chérigny* (Cher, Sarthe).

¹ *Grande Encyclopédie*, article « Carignan ».

Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, était, on le sait, le troisième fils de Thomas-François de Savoie, prince de Carignan — cette principauté avait été érigée pour lui —, lui-même fils de Charles-Emmanuel I^{er}. Il était né le 3 mai 1635 et épousa Olympe Mancini ; sa carrière militaire est connue : je noterai simplement que le roi de France lui donna la charge de colonel-général des Suisses et Grisons, charge pour laquelle il prêta serment le 26 décembre 1657¹. Ce fut lui qui, lors de l'ambassade suisse à Paris en 1663, offrit un banquet aux Suisses le 12 novembre² ; et son nom se retrouve aux Archives de l'Etat de Fribourg par exemple, dans nombre de lettres et d'actes relatifs au service de France. Il mourut en 1673.

Si le changement de nom Yvois-Carignan est expliqué — il faut voir, en un mot, dans le *Carignan* ardennais un souvenir du *Carignan* piémontais —, le changement Dompierre-le-Grand—Carignan, par contre, est plus difficile à interpréter. Je n'ai malheureusement que quelques hypothèses à présenter, sans rien qui puisse faire pencher plus pour l'une que pour l'autre — sans même savoir si c'est parmi elles que se trouve la vraie explication du phénomène.

J'ai noté plus haut qu'Eugène de Savoie exerçait la charge de Colonel-général des Suisses et Grisons. On sait d'autre part qu'à peu de distance de Dompierre-le-Grand existe le bourg de Grandcour, seigneurie appartenant, à l'époque qui nous intéresse, à la famille de Diesbach de Fribourg, dont nombre de membres furent baptisés ou inhumés dans l'église de Dompierre-le-Grand³, qui était l'église catholique la plus rapprochée de leur château. Faut-il admettre que quelque membre de la famille de Diesbach de Grandcour, au service de France, ait été en

¹ Guichenon, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, Lyon 1760, tome II, pp. 1047-1048.

² De Vallière, *Honneur et Fidélité*, Neuchâtel [1913], p. 286.

³ P. Ap. Dellion, *op. cit.*, pp. 19-20.

étroites relations avec le colonel-général des Suisses et que, pour une raison ou pour une autre, il ait appliqué le nom de Carignan, nom du duché nouvellement érigé en faveur d'Eugène-Maurice de Savoie ¹, à un groupe de maisons de la contrée qu'il habitait? Cette hypothèse se heurte au fait que, précisément entre 1657 et 1673, dates extrêmes du colonellat du duc de Carignan, il n'y a rien qui puisse faire croire à l'existence d'un baron de Grandcour au service de France. A ce moment-là, en effet, la famille de Diesbach de Grandcour se composait — je me base ici uniquement sur la généalogie Diesbach, faite par le baron d'Estavayer et annotée par Schneuwly, qui se trouve aux Archives cantonales — des deux frères Jean-Roch de Diesbach, baron de Grandcour, né en 1613 et mort en 1680, et de Nicolas de Diesbach, seigneur de Bellerive; celui-ci avait deux fils, l'un Jean-Georges, baron de Grandcour — son oncle étant mort sans postérité — et seigneur de Bellerive, mort en 1699, et l'autre Joseph-Ferdinand, né en 1640, qui de son mariage avec Marguerite-Susanne de Pontherose eut plusieurs enfants, baptisés à Carignan entre 1683 et 1689 ². Jean-Roch et Nicolas avaient certainement fait du service, mais antérieurement à 1657 : il existe par exemple un inventaire, daté du 4 septembre 1635, des armes fournies à Monsieur de Grandcour, noble Roch de Diesbach, et à son frère, noble Nicolas de Diesbach le jeune, seigneur de Bellerive ³ et à d'autres officiers fribourgeois encore. — Il y avait bien, à vrai dire, dans la seconde partie du XVII^{me} siècle, un Diesbach au service de France : mais c'était un Diesbach de Torny, Jean-Ulrich de Diesbach, fils de Georges de Diesbach et de Marguerite d'Alex, qui apporta à son mari la seigneurie de Torny ⁴. Ce Jean-Ulrich était connu au

¹ Il faut remarquer toutefois, qu'il signe *toujours*, au moins dans les lettres que j'ai pu voir, « comte de Soissons ».

² P. Ap. Dellion, *op. cit.*, p. 19.

³ AEF., Papiers de France, 1635, 4 septembre.

⁴ Cf., P. Aebischer, « La famille Alex », *Annales fribourgeoises*, 1919. p. 269.

service étranger sous le nom surtout de Jean-Ulrich de Prémont, ou Prémon : ce fut lui qui, par exemple, fut chargé par le roi du commandement d'une compagnie de deux cents hommes, destinée à servir de garnison fixe à Lyon. Le 14 avril 1666, il demanda à LL. EE. de Fribourg la permission de procéder à la levée de sa troupe dans le canton ; et par une autre lettre datée de St-Germain-en-Laye, le 21 avril de la même année, il renouvelle sa demande ¹. En 1657, il était du Grand Conseil de Fribourg, et il mourut le 10 février 1674 à Paris ². Quant à Joseph-Ferdinand de Diesbach, fils de Nicolas de Diesbach, je ne puis savoir si c'est de lui qu'il s'agit dans une série de lettres se rapportant à une affaire de solde restée impayée à un certain Georges Rebhuen, ancien soldat de la compagnie Prémont. Stuppa lui-même se mêle de l'affaire : le 25 janvier 1689, il écrit à Messeigneurs de Fribourg pour leur dire que si *Ferdinand de Diesbach*, successeur de M. de Prémont au commandement de cette compagnie, et par conséquent responsable des dettes de son prédécesseur, ne paie pas ce qui est dû à Rebhuen, on retiendra la somme due sur le revenant bon de la compagnie Diesbach ³. Une année après, le 20 janvier 1690, la lettre précédente n'ayant servi à rien, Stuppa notifie à LL. EE. que la retenue sur la solde de la compagnie *Belleruche* — il s'agissait de 580 écus et quelques livres — va être faite ⁴. On pourrait conclure qu'il s'agirait d'un Ferdinand de Diesbach de Belleruche : mais la généalogie Diesbach déjà mentionnée n'indique aucun membre de la famille Diesbach-Belleruche avec le prénom de Ferdinand pour cette époque, le seul Ferdinand, dans la famille Diesbach, étant alors Joseph-Ferdinand de Diesbach de Grandcour. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas de celui-ci, sans doute, que peut venir le changement de nom Dompierre-Ca-

¹ AEF., Papiers de France, 1666, 16 et 21 avril.

² AEF., Généalogie de la famille de Diesbach par le baron d'Estavayer et Schneuwly, planche VII.

³ AEF., Papiers de France, 1689, 25 janvier.

⁴ AEF., Papiers de France, 1690, 20 janvier.

rignan, puisque le successeur du seigneur de Prémont est mentionné pour la première fois, comme commandant de la compagnie Diesbach, en 1681, et qu'à cette date Eugène-Maurice de Savoie était mort et que la première indication du nom « Carignan » est, comme on le sait, de 1680.

Faut-il supposer, alors, que bien que les barons de Grandcour ne fissent plus de service en France, ils eussent conservé, entre 1650 et 1680, tant dans la société française que dans l'armée, des relations suivies, qui les auraient mis en contact avec le comte de Soissons? Ou faut-il supposer plutôt que Dompierre-le-Grand ait été baptisé Carignan, non point par un membre de la famille de Diesbach, mais par un ami de la famille, par Joseph d'Affry, par exemple, capitaine au service du roi de France, qui fit baptiser sa fille Ursule-Laure, en 1679, dans la vieille église de Carignan ¹?

Ou bien encore faut-il admettre que le changement de nom est dû, non point aux barons de Grandcour ou à leur entourage, mais aux villageois, aux ressortissants de Vallon qui, dans la première partie du XVII^{me} siècle en tout cas, étaient nombreux au service de France?

Ou encore serait-il permis de croire que ce nom de Carignan, qui apparaît pour la première fois en 1690, aurait longtemps couvé sous la cendre, qu'il aurait été employé depuis longtemps déjà dans le langage courant, avant de faire son apparition dans un texte, de sorte qu'il pourrait avoir quelque rapport avec ce Georges de Diesbach, baron de Grandcour, dont les sympathies pour la maison de Savoie sont connues ²?

¹ P. Ap. Dellion, *op. cit.*, p. 19.

² Je note en terminant que ce nom de « Carignan » était fort connu dans notre pays : j'en veux voir une preuve dans la chanson « Nouthron prinche dè Chavouïe » (*Etrennes fribourgeoises*, vol. XVIII, p. 129 et [J. Reichlen], *Chants et coraules de la Gruyère*, pp. 16-17) où il est question du personnage au nom imaginaire de « Christoflyou dè Carignan », appelé plus singulièrement encore « Christoumarlou dè Cargnan » dans la même chanson, légèrement

Ce sont autant de questions qui doivent rester sans réponse et autant d'hypothèses qu'il faut se contenter d'énumérer, sans beaucoup y croire soi-même. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de constater, à un siècle et demi de nous seulement, une lutte longue et continue entre deux noms portés par un seul lieu ; lutte montrant une fois de plus le rôle de l'esprit humain dans le langage, dans cette partie même du langage si stable, à l'aspect si pétrifié de prime abord, et qui nous ramène à chaque instant à des dizaines de siècles en arrière : le vocabulaire toponymique.

transformée, donnée par B. E. et J. V., *Chansons et Coraules fribourgeoises*, Fribourg 1894, n° IV. Je mentionne enfin, quoiqu'il soit sans rapport avec notre changement de nom puisqu'il lui est postérieur de vingt ans, le fait que, le 6 mars 1699, le prince de Carignan fait valoir aux yeux de LL. EE. de Fribourg, par lettre datée du 14 février 1699, ses droits à la succession de la principauté de Neuchâtel, comme plus proche parents des Nemours. Le Conseil décide de lui répondre d'une manière vague et en termes très mesurés. (AEF., Manual 1699, p. 121).